

Les associations miélanaises sollicitent votre vote



Les associations miélanaises sollicitent votre vote

Le Conseil départemental a mis en place le « Budget participatif 3 », une procédure de soutien à des associations volontaires par le biais d'une votation citoyenne.

Après le dépôt des candidatures, la sélection des projets respectant les directives du projet départemental, c'est le moment de soutenir les demandes proposées.

Trois associations miélanaises présentent une demande de subvention :

2048 – Aménagement du chemin de randonnée de la Tannerie. L'idée de l'association de randonnées Lous Quarantapes consiste en l'aménagement d'un itinéraire de randonnée sur la commune de Miélan qui s'appelle chemin de la Tannerie sur trois km à travers l'implantation de plantations d'arbres et arbres fruitiers et d'espaces détente et d'observations (tables, bancs, poteaux). Montant du budget 7.000 €.

5069 – Rénover un équipement de sol et mettre en place une protection murale. Le Judo Club miélanais sollicite vos suffrages pour remplacer des tatamis anciens dégradés et mettre en place une protection murale à la périphérie de l'aire d'évolution. Ce nouvel équipement permettra une meilleure utilisation d'un espace solidaire dédié aux associations et sollicité quotidiennement. Montant du budget 8.660 €.

5070 – Circuit de découverte touristique et historique de Miélan. Le projet porté par le Photo Club miélanais et le Nouveau Cercle Historique et Archéologique de Miélan est de définir et de mettre en place un ou plusieurs circuits de découverte de Miélan via des plaques informatives avec du texte et des illustrations. Ces plaques seront créées pour certains bâtiments les plus marquants, et présentant un caractère historique ou touristique certain. Montant du budget 15.000 €.

Rendez-vous jeudi 28 mars sur le marché hebdomadaire sur le stand du Conseil départemental.

Pour voter, il conviendra de se rendre sur le site dédié au Budget participatif et suivre les indications pour retenir les trois propositions préférées :

<https://budgetparticipatif.gers.fr/dialog/budget-participatif-gersois-2023/section/comment-voter#section-menu>